

TERRITOIRES DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA .

Kigali, le 24 août 1939.-

N° 1815/A.I.

OBJET:
G I S H A R I .-

N° 1816/A.I. Copie pour information à Monsieur
le Gouverneur des Territoires du Ruanda-Urundi,
suite à sa lettre N° 2802/Sec.A.I. du 12-8-1939.

Reçu le 25 8 1939
N° 813

P.I.
IMPORTANT.

A répéter à chaque

Mama



A 02.05

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Me reportant à mon N° 844/A.I. du 27 mars 1939 par
lequel je vous disais :

" La propagande en faveur de cette émigration doit être continuée par
" toutes les autorités du Ruanda" et pour répondre à un vœu émis par
Monsieur le Commissaire de la Province de Coastermansville, je vous prie
de donner des porteurs aux émigrants vers le Gishari, qui partent avec
des enfants .- Ces porteurs engagés par vos soins et payés au taux normal
par la caisse de province intéressée, seront attribués à raison d'un par
enfant.- Vous disposez pour cela des crédits prévus à la rubrique: "PROPA-
GANDE GISHARI".

Je vous prie de faire part de ce qui précède aux
chefs et sous-chefs à l'occasion de la prochaine réunion des notables.-

Vous voudrez bien aussi leur rappeler que le départ
individuel d'émigrants vers le Gishari doit être encouragé .-

Cette communication sera répétée à chaque réunion de
notables et mention en sera portée dans le procès verbal que vous avez
à me transmettre. après ces réunions .-

Le Résident du Ruanda
M. Simon ,

M. Simon

A Messieurs les Administrateurs Territoriaux

KIGALI NYANZA ASTRIDA SHANGUGU KISENYI RUHENGHERI

BYUMBA ET KIBUNGU .